



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 14 décembre 2021 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Madame Marie-Ève Bouthillier.

Nature et effets :

Permettre la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 9,32 mètres (30 pieds et 7 pouces) alors que la hauteur maximale autorisée est de 8 mètres (26 pieds et 3 pouces) dans la zone où il est situé donc, une hauteur excessive de 1,32 mètre (4 pieds et 4 pouces).

Identification du site concerné :

Le lot 5 688 260, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé sur la rue des Lilas.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 29^e JOUR DE NOVEMBRE 2021.

Marcelle Paradis

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Madame Marie-Ève Bouthillier à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 29 novembre 2021.

Marcelle Paradis,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Date